

2009/1997 - Prolongation d'un an de la durée du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de Lyon signé avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et prolongation d'un an de la durée des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité 2007-2009 (Direction du Développement Territorial) (BMO du 30/11/2009, p. 2033)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport concerne la prolongation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui était prévu pour la période 2007 – 2009, et qui est reconduit jusqu'au 31 décembre 2010

Donc, 2010 sera l'année du renouvellement urbain de ce contrat. Nous œuvrons activement pour préparer le renouvellement de contractualisation autour de trois axes :

- Tout d'abord concernant la géographie prioritaire, c'est-à-dire les quartiers éligibles au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Avec Gérard Claisse, nous avons proposé aux arrondissements de conduire une concertation avec les conseils de quartiers et les Comités d'Intérêt Locaux, concertation alimentée par les données fournies par l'observatoire qui s'est mis en place dans les services pour aboutir à une géographie prioritaire partagée qui aboutira en mars avril 2010.

- C'est également une évaluation qui est en cours de finalisation sur les volets thématiques de ce contrat en ce qui concerne l'habitat, la santé, l'emploi et l'insertion, la culture, la prévention et la sécurité.

- Et c'est la synthèse des enquêtes écoute-habitants qui sont conduites chaque année dans les quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale, donc une synthèse sur les trois dernières années de ce contrat.

Donc il s'agit à travers cette démarche à la fois de permettre à la ville de se forger sa propre position dans la négociation des futurs contrats avec nos partenaires, et en particulier avec l'Etat, dont on connaît l'objectif de réduire le nombre de quartiers éligibles, et également, quelque soit l'avenir de cette contractualisation, favoriser le passage à une géographie prioritaire d'action municipale dans son ensemble qui vise à faire plus là où il y a moins et à conduire des actions dans ces quartiers. Merci et avis favorable de la Commission bien sûr.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport relatif à la prolongation d'une durée d'un an du contrat des CUCS signé avec l'Etat, les collectivités territoriales et la CAF nous permet d'évoquer l'avenir de ces Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Nous renouvelons pendant un an la durée de ce contrat, mais ensuite, quelle va être la position de l'Etat, quelle sera sa géographie prioritaire ? Nous ignorons tout de sa démarche et de ses intentions.

La Ville de Lyon a engagé un processus d'évaluation et de concertation sur ce sujet, mais dans l'attente de la finalisation de ces travaux et des discussions partenariales, il est important, aujourd'hui encore, de témoigner du grand intérêt de ces CUCS, surtout en cette période de crise économique cruellement subie dans ces quartiers et dont il faudra obligatoirement tenir compte dans l'analyse.

Les habitants de ces secteurs aussi s'interrogent sur l'avenir, il serait excessivement dommageable que toutes ces années de travail soient annihilées d'un trait de plume.

Nous espérons que le consensus de l'agglomération lyonnaise sur cette question au delà des clivages politiques pèsera dans les décisions.

Nous insistons pour que l'accent soit mis sur un travail de prévention en amont afin non seulement d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers mais aussi de renforcer le lien social et la tranquillité publique.

Pour terminer, je citerai Jean Marc Ayrault qui lors du débat sur l'identité nationale à l'Assemblée Nationale a déclaré : « il n'y aura jamais de cohésion nationale sans cohésion sociale ».

M. LE MAIRE : Très bien, mais vous auriez pu me citer, Madame Perraud.

Mme DEHARO Marie-Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'irai dans le même sens, donc, que M. Lévêque et Mme Perraud. Cette prolongation d'un an ne peut masquer notre inquiétude pour l'avenir. L'Etat souhaite diminuer le nombre de territoire et aussi recentrer sur des thématiques précises en oubliant entre autre la Culture.

Le contexte est très mal choisi, les difficultés économiques et sociales touchent de plein fouet les habitants des quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale. L'Etat ne doit pas faire des économies sur ces territoires. Il risque de les enfoncer davantage dans les difficultés.

Le travail qui a été fait par la Ville de Lyon en collaboration avec la Région, l'Etat, le Grand Lyon, la CAF a permis non pas de résoudre l'ensemble des problèmes, mais de faire bouger des lignes, en instaurant une dynamique sociale et en redonnant de l'espoir aux populations qui y résident.

Si les aides individuelles doivent continuer d'exister, elles ne peuvent ni exclure, ni remplacer une véritable politique permettant

d'améliorer la vie collective dans les quartiers. Il faut maintenir des équipements, des actions de lien social, d'amélioration de l'environnement, afficher une ambition importante.

Le drame d'hier, à Mermoz, vient nous rappeler que tout cet édifice reste très fragile, que les décisions que nous serons amenés à prendre à quelque niveau que ce soit, national ou local, ne doivent pas le fragiliser davantage.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je rappelle pour parler bref, qu'on vient de se faire évacuer d'un programme, le programme de rénovation des quartiers dégradés, qui devait nous permettre de réhabiliter toute la zone Gabriel Péri-Paul Bert Guillotière. On va quand même essayer de faire un certain nombre de choses, mais on le fera tout seul. Ceci va dans le prolongement de ce que je disais tout à l'heure : il faut essayer de ne compter que sur ses propres forces parce qu'aujourd'hui, apparemment ce n'est quand même pas extraordinaire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)